

Reprise de la Grève à la Sogetrel dans le 44 et 85, mais que ce passe-t-il aux télécoms ?

Début 2021, le projet Centric est dévoilé, Orange revoit ses partenariats avec tous ses sous-traitants et rompt le contrat de maintenance et déploiement de réseau avec bon nombre d'entre eux. Un découpage du territoire national d'environ 30 zones, un seul partenaire direct a été choisi pour chaque activité télécom dans chacune des zones. C'est ainsi que Sogetrel partenaire historique d'Orange a perdu ses contrats de maintenance sur le 44 et le 85 au bénéfice de CIRCET et de la SPIE.

Laissant les employés dans le doute, la Sogetrel a peu communiqué imposant à leur salarié une mobilité ou un licenciement pour non-respect de cette clause de leur contrat de travail. Près de 60 salariés ont débuté une grève du 24 au 27 janvier 2022 sur Carquefou et la Roche-Sur-Yon pour :

- Conserver un emploi dans le département via un accord de transfert chez Circet avec un maintien de leur taux horaire et de leur ancienneté, en associant les représentant-e-s du personnel.
- Le renouvellement des formations CACES (nacelles élévatrices) à la Sogetrel, pour favoriser leur transfert à CIRCET ou retrouver un emploi.
- Un accompagnement, pour ceux qui le souhaitent, à la création d'entreprise.
- Une rupture conventionnelle pour celles et ceux qui le désirent.
- La suppression de la clause de mobilité.

Suite à cette mobilisation, la direction s'est engagée sur plusieurs points mais n'a pas respecté tous ses engagements.

Sogetrel a ouvert les négociations avec CIRCET pour un accord conventionnel et non de transfert conduisant à des conditions de reprise plus que douteuses. La Sogetrel annonce la possibilité d'un transfert de 50 salariés dans le cadre de « SPEED-DATING » avec maintien de l'ancienneté mais rien sur les salaires !

Chaque salarié devra passer un entretien individuel en dix minutes pour que Circet puisse « choisir » ses candidats. Un manque de considération inadmissible pour la CGT, surtout pour une entreprise qui sous-traite à près de 50% son activité à plein temps et qui la confie à des intérimaires qu'ils forment mal ou pas.

De nombreux maires et collectivités se sont intéressés à l'avenir de ces salariés car le déploiement de la fibre est en partie subventionné par les collectivités et donc l'impôt local.

Orange a annoncé la fin du cuivre d'ici 8 ans, et a l'objectif de fibrer tout le territoire d'ici 2025 (fin des subventions de l'état).

Si les salariés des entreprises sous-traitantes sortantes ne sont pas repris par d'autres entreprise, la charge de travail sera telle, que les entreprises entrantes ne pourront pas subvenir aux besoins du déploiement et de maintenance du réseau de télécommunication.

Les usagers qui paient ce déploiement par leurs abonnements et impôts seront donc les premiers impactés.

Ils seront en grève à partir du lundi 14 février 2022 devant les grilles au 8 rue benoit Frachon Saint Herblain pour gagner sur leurs revendications !

Contact CGT FAPT 44 :
Sylvain LAMBLOT : 06 88 10 10 40

1, place de la Gare de l'Etat - 44276 NANTES cedex 2

☎ 02 40 35 51 21 Télécopie 02 40 08 29 07 Messagerie cgtfapt44@orange.fr